

9 - AUTORITE PALESTINIENNE

(L'Autorité palestinienne est "profondément préoccupée" par la participation d'Alstom et Connex à un projet de tramway desservant deux quartiers de colonisation dans la région de Jérusalem. Pour la campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien (CCIPPP) la France, en supervisant ce contrat, se rend "complice" de l'occupation. Quelle est la position française à ce sujet ?)

Ce dossier avait été évoqué lors de la visite à Paris de M. Mahmoud Abbas.

La participation d'entreprises françaises à la construction du tramway de Jérusalem s'inscrit dans le cadre d'un marché international qui obéit à une logique commerciale. Leur participation à cette construction n'emporte à nos yeux aucune conséquence sur le statut de Jérusalem-Est.

Notre position reste inchangée sur la colonisation en Cisjordanie et autour de Jérusalem-Est, qui est contraire au droit international.